

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13.191

L'An deux Mille Treize, le 4 octobre, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 27 septembre 2013

DATE D'AFFICHAGE

Le 27 septembre 2013

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

M. CAU, M. CHABASSE, M. DENIS, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme DUVERGER, M. GUIARD, Mme MAIRE, Mme MONJOIN, M. MERLE, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, Mme SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. COASSIN représenté par M. FILOCHE
M. LABIA représenté par M. GIRAUD
M. MEGLIO représenté par Mme CIRAUD-LANOUE
M. PAVON représenté par Mme LECOMTE

ETAIENT ABSENTES-EXCUSEES : Mme BARRAUD DUCHERON
Mme DESCHANP
Mme LEFEBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 30

Madame Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : GALERIES BOTTON – PROLONGATION DE TROIS ANNEES DES
CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

RAPPORTEUR : Mme SERRE

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 25 mars 2013, le conseil municipal a décidé d'attribuer le marché relatif au concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse, pour la réhabilitation du bâtiment dit « les Galeries BOTTON » et de l'Auditorium, incluant la construction de terrasses commerciales fermées, ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs.

Afin de mener à bien cette mission, le groupement retenu devra, avec les services municipaux, mener les consultations nécessaires avec les différents occupants, établir, après l'approbation définitive du projet, le dossier de consultation des entreprises. Enfin, les autorisations d'urbanisme devront être instruites et les entreprises choisies, après mise en concurrence.

Dans cette attente, il est proposé de prolonger de trois (3) ans les conventions d'occupation du domaine public, conclues avec les occupants, portant leurs échéances au 31 décembre 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Vu le projet d'avenant,
- Après en avoir délibéré,
-

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et à signer les avenants aux conventions d'occupation du domaine public, à intervenir avec les commerçants des Galeries BOTTON.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 7 octobre 2013

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD



**AVENANT N° 3
A L'ACTE DE CONCESSION
Stand n° 3**

DCM n° 13-191 b

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Député-Maire, en exercice et dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 4 octobre 2013, rendue exécutoire le 7 octobre 2013 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

D'UNE PART,

ET

Raison Sociale : **BLUE REVES**

Représenté(e) par : Mademoiselle Sophie LUCAS

Activité : Vente de cadeaux, souvenirs, articles de plage, cartes postales ...

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Compte-tenu de la réflexion engagée par la Ville de Royan quant aux modalités d'occupation et de mise en valeur du site, il a été proposé de proroger de **trois années** les concessions consenties aux occupants des Galeries Botton.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE I

La concession conclue pour le stand n° 3, enseigne « **BLUE REVES** », est prorogée pour une durée de **trois ans**.

Le terme de la concession est désormais fixé au : **31 décembre 2016**.

ARTICLE II

Les autres clauses restent inchangées et restent soumises à l'application du cahier des charges des « Galeries Botton ».

Fait à Royan, le 14 octobre 2013

BLUE REVES



Pour Le Député-Maire et
Par délégation,
Le Premier Adjoint,

Bernard GIRAUD



AVENANT N° 3
A L'ACTE DE CONCESSION
Stands n° 11

DCM n° 13-191 *g*

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Député-Maire, en exercice et dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du **4 octobre 2013**, rendue exécutoire le **7 octobre 2013** compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

D'UNE PART,

Et

Raison Sociale : **L'AVVENTURA**

Représenté(e) par : Madame Maria-Helena COSTA GUERREIRO

Activité : Vente d'articles de Paris, souvenirs, librairie, artisanat, décoration, vêtements, jouets de plage, bijoux fantaisie ...

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Compte-tenu de la réflexion engagée par la Ville de Royan quant aux modalités d'occupation et de mise en valeur du site, il a été proposé de proroger de **trois années** les concessions consenties aux occupants des Galeries Botton.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE I

La concession conclue pour le stand n° 11, enseigne « **L'AVVENTURA** », est prorogée pour une durée de **trois ans**.

Le terme de la concession est désormais fixé au : **31 décembre 2016**.

ARTICLE II

Les autres clauses restent inchangées et restent soumises à l'application du cahier des charges des « Galeries Botton ».

Fait à Royan, le 14 octobre 2013

L'AVVENTURA

Pour Le Député-Maire et
Par délégation,
Le Premier Adjoint,



Bernard GIRAUD